



L'adhésion 2025/2026 c'est maintenant !!

66 % de la cotisation est déductible sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Se syndiquer : pour renforcer l'action de la FSU-SNUipp

Bulletin de syndicalisation 2025/2026

Le syndicat vit par les cotisations de ses adhérents

La FSU-SNUipp 28 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (Regards sur, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

NOM : Prénom

Nom de naissance : Date de naiss :

Adresse personnelle :

Tél perso. Portable :

Email : @

Affectation :

Corps : Echelon :

Date sortie IUFM /ESPE /INSPE :

Je me syndique à la FSU SNUipp 28 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise la FSU-SNUipp 28 à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section d'Eure-et-Loir.

MODE DE REGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de € (voir le tableau ci-joint)

☐ Je paye avec 1 ou plusieurs chèques à l'ordre de la FSU-SNUipp 28

☐ Je choisis le prélèvement automatique

(remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE)

Date : Signature :

3 possibilités pour adhérer :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier :	Bulletin à compléter et à renvoyer par mail :	Adhérer en ligne sur le site
FSU-SNUipp28 - 21 rue des Gdes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES	snu28@snuipp.fr	http://28.snuipp.fr/

Cocher la fréquence de prélèvement qui vous intéresse et la case «RECONDUCTION AUTOMATIQUE» si vous souhaitez une adhésion reconduite automatiquement

RECONDUCTION AUTOMATIQUE	Mensuel	5 fois / an	4 fois / an	3 fois / an	2 fois / an	1 fois
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Débiteur

Nom Prénom(*) :

Adresse (*) :

CP (*) : Ville (*) :

Pays(*) :

IBAN (*) :

BIC (*) :

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis nous adresser l'ensemble.

Temps partiel : le montant est au prorata de la cotisation du tableau ci-dessous selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 90€

Ech	Cotisation* PE		
	CN	HC	Cl Ex
1	127	201	237
2	140	215	251
3	145	227	265
4	152	244	283
5	159	258	304
6	169	272	
7	181		
8	191		
9	204		
10	219		
11	233		

*le montant des cotisations est indiqué en euro

Ajouter à la cotisation :

ASH, Direction 2 à 4 cl, Psy EN	Ajouter 5 €
Secr MDA, CPC, Direction 5 à 9 cl	Ajouter 8 €
Direction d'école +10 cl ou d'Egpa	Ajouter 12 €

Cotisations hors échelon :

M1	46 €
PES	127 €
Retraite inférieure à 1700 €	121 €
Retraite entre 1700 et 2000 €	141 €
Retraite supérieure à 2000 €	161 €
Disponibilité - Congés parental	gratuit
AESH/ M2 ALTERNANT	25 €

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Identifiant Créancier SEPA : DE56B4H00002197951

Nom : SNUipp-FSU 28

Adresse : 21 rue des Grandes Pierres Couvertes

Code postal : 28 000 Ville : CHARTRES

Pays : France